

Avocats associés

Emmanuelle MASSOL
e.massol@amma-avocats.com

Julie MARC
j.marc@amma-avocats.com

Avocats collaborateurs

Ouiçal MOUFADIL-GHARNIT
o.moufadiil@amma-avocats.com

Kim VIGOUROUX
k.vigouroux@amma-avocats.com

Leyla AKEL
l.akel@amma-avocats.com

Laurie KACI
l.kaci@amma-avocats.com

Juriste

Irina Martinez

Avocat partenaire

Camille Ruiz Garcia

AMMA MONTPELLIER
8 rue André Michel
34000 MONTPELLIER
Tél : 04 99 74 01 09
Fax : 04 99 74 01 13
secretariat@amma-avocats.com
www.amma-avocats.com

AMMA NIMES
93 chemin Bas du Mas de Boudan
30000 NIMES
Tél : 04 99 74 01 09
Fax : 04 99 74 01 13

Cabinet partenaire BEZIERS
12 rue Boieldieu
34500 BEZIERS

HONORAIRES DE POSTULATION (MONTPELLIER OU NIMES)

A compter du 01/01/2023

1. Les honoraires de représentation et postulation

Honoraires de base au titre des 12 premiers mois de MEE à compter de la date d'enrôlement :

- Procédure de 1 ^{ère} instance	850, 00 € HT
- Référé de 1 ^{ère} instance	600, 00 € HT
- Référé de 1 ^{ère} instance (protestation et réserve)	350,00 € HT
- Procédure devant la Cour d'appel	950, 00 € HT
- Complément d'honoraires en cas de Fixation à bref délai (Cour d'appel)	350, 00 € HT
- Référé Premier Président	450, 00 € HT
- Par année de MEE supplémentaire	500,00 € HT

Honoraires complémentaires :

- Incident de procédure	350, 00 € HT
- Déféré d'incident	350, 00 € HT
- Procédure à jour fixe	350, 00 € HT
- Difficulté et enjeux particuliers	350, 00 € HT
- Procédure sur saisine supplémentaire	350, 00 € HT
- Procédure après arrêt avant dire droit	350, 00 € HT
- Requête suite à décision juridictionnelle	350, 00 € HT
- Suivi d'Expertise	850, 00 € HT
- Suivi d'exécution	450, 00 € HT
- Plaidoirie sur incident et référé 1 ^{er} Président	350, 00 € HT
- Plaidoirie au fond	750, 00 € HT
- Plaidoirie en référé	650, 00 € HT
- Audience par-devant le Juge commissaire	350, 00 € HT

Dépôt simple de dossier :

- Toutes juridictions :	100, 00 € HT
-------------------------	--------------

Renvoi d'audience (hors juge commissaire)

50 € HT

2. Les frais et dépens

Le cabinet ne fait ni l'avance des timbres fiscaux obligatoires, ni celle des frais d'huissier. A cet égard, il sera réclamé le montant des frais sollicités par l'huissier ainsi que les sommes dues au titre des débours non soumis à TVA et les éventuelles lignes d'assurances complémentaires.

- Timbre fiscal obligatoire appel	225,00 € /
- Droit de plaidoirie audience	13,00 € /
- Frais de gestion honoraires	8% des
- Frais de LRAR	pour mémoire
- Frais de constitution des dossiers de plaidoirie dossier	90 € HT /
- Forfait photocopies HFG	50 € HT et
- 2 LRAR pour envoi grosse (frais postaux LRAR grosse)	

3. Divers :

- Apostille :	250 € HT
- Démarche auprès des greffes :	90 € HT
- Ouverture compte CARPA	100 € HT
- Ecriture CARPA	90 € HT
- Suivi exécution	350 € HT